

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 7 octobre 2022

Date de publication : 12/10/2022	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 29/09/2022	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 7 octobre 2022, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis au Bourdet (79) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL
Margarita SOLA

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :

Stéphane VILLAIN (pouvoir à Catherine TROMAS)

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres :

Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Stéphane COUTTIER (pouvoir à Bernard BORDET)
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Elmano MARTIINS
Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT (pouvoir à Didier TAUPIN)

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :

Anne-Sophie GUICHET

Au titre des EPCI de Vendée :

Gilles BOUTEILLER

Etait également présent (voix consultative) :

Xavier GARREAU, représentant des chambres d'agriculture

Création d'un poste d'ingénieur principal



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Création d'un poste d'ingénieur principal

Contexte

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1, L. 542-1 et suivants,

Le président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées notamment au regard de la réorganisation des services, le président propose au Bureau la création d'un emploi d'ingénieur principal pour assurer les missions de chef de projet Natura 2000.

Considérant l'arrêté du 14 décembre 2020 établissant les Lignes Directrice de Gestion en matière de stratégie pluriannuelle et de politique des ressources humaines pour une durée de 3 ans,
Considérant l'évolution des besoins en personnel de la collectivité,
Considérant le tableau des effectifs,

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- de supprimer, à compter du 1^{er} novembre 2022, un emploi permanent à temps complet d'ingénieur,
- de créer, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps complet d'ingénieur principal,
- de mettre à jour le tableau des effectifs,
- de donner pouvoir au Président pour exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président, Syndicat mixte

Pascal DUFORESTEL

